



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 113993

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'inactivité de la Commission nationale de conciliation instituée par l'article L. 2522-1 du code du travail. Le "jaune budgétaire", publié en annexe au projet de loi de finances pour 2011, indique que la commission ne s'est pas réunie depuis 2007. Il s'étonne de cette absence d'activité et lui demande de bien vouloir en expliquer les causes ou d'indiquer, si cette structure s'avère inutile, dans quel délai il entend en prononcer la suppression.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113993

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7577

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)